

|                                       |                          |                       |                         |               |                |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 47 | Membres en fonction : 46 | Membres présents : 36 | Absent(s) excusé(s) : 6 | Absent(s) : 4 | Pouvoir(s) : 1 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 37  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 18 mai 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-05-18-BD-4 :

**Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2015.**

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle,

VU le Budget Primitif de Metz Métropole voté par délibération du Conseil de Communauté du 13 avril 2015,

CONSIDERANT la baisse de 1 000 000 € de la participation de la Région Lorraine au fonctionnement de l'EPCC Centre Pompidou-Metz,

DECIDE d'attribuer une contribution financière totale à hauteur de 5 150 000 € pour l'année 2015, en augmentation de 550 000 €, versée trimestriellement. Un premier versement de 1 380 000 € correspondant à 30 % de la participation 2014 a été effectué par anticipation au vote du budget primitif 2015 sur présentation du budget 2015 de l'EPCC, approuvé par le Conseil d'Administration le 15 janvier 2015. Les autres versements s'effectueront sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie, et le solde, sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie actualisé, du bilan 2014, du Compte de résultat 2014 et du Compte-rendu d'activités 2014.

Pour extrait conforme  
Metz, le 19 mai 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus --  
PREFECTURE DE LA MOSELLE --  
9 place de la Préfecture -- BP 71014 --  
57034 METZ CEDEX 1 -

| Désignation des pièces  | Nombre | Observations         |
|---|--------|----------------------|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.</i>   |        | Contrôle de légalité |
| <b>Point 1</b> – Désignation de représentants de Metz Métropole à l'EPFL et au CHS de Jury.   | 2      |                      |
| <b>Point 2</b> – Conseil de développement durable de Metz Métropole.  | 1      |                      |
| <i>Annexe</i> : Principes généraux d'organisation et de fonctionnement.   | 1      |                      |
| <i>Annexe</i> : Composition du Conseil de développement durable.  | 1      |                      |
| <b>Point 3</b> – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDEM pour l'année 2015.   | 1      |                      |
| <b>Point 4</b> – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2015.   | 1      |                      |
| <b>Point 5</b> – Signature d'un contrat de coproduction "Le Turc en Italie" ;   | 1      |                      |
| <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.  | 1      |                      |
| <b>Point 6</b> – Affectation de l'Autorisation de Programme "Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole".  | 1      |                      |
| <b>Point 7</b> – Affectation de l'Autorisation de programme "Accessibilité du réseau" dans le cadre du transport urbain.  | 1      |                      |
| <b>Point 8</b> – Installation de caméra de vidéoprotection dans les transports publics urbains : Affectation partielle de l'Autorisation de programme "Sécurité et télésécurité du réseau". | 1      |                      |
| <b>Nombre total des actes transmis :</b><br><b>9 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.</b>   |        |                      |



Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

